



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1734**

commune (s) : Oullins

objet : Cession, à la Ville, d'une parcelle de terrain située boulevard Général de Gaulle

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1734**

commune (s) : Oullins

objet : **Cession, à la Ville, d'une parcelle de terrain située boulevard Général de Gaulle**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon a été sollicitée par la ville d'Oullins en vue de l'acquisition, par exercice du droit de priorité, d'une parcelle de terrain appartenant à l'Etat située boulevard Général de Gaulle à Oullins.

En effet, la ville d'Oullins qui a engagé une action de valorisation des espaces verts publics sur son territoire, a prévu de créer une trame verte au travers de laquelle seraient réalisés des cheminements piétons tels que le bois de Sanzy et le parc naturel de l'Yzeron agrémenté d'un "Jardin sans fin".

La parcelle en cause, d'une superficie de 2 305 mètres carrés, constituera un des espaces desdits cheminements.

Aux termes de la promesse d'achat, la ville d'Oullins, qui préfinance cette acquisition, s'engagerait à racheter à la Communauté urbaine ledit bien, cédé libre, au prix de 238 000 € et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

La ville d'Oullins aura la jouissance du bien à compter du jour où la Communauté urbaine entrera elle-même en jouissance, à savoir le jour du paiement du prix d'acquisition par cette dernière ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à la ville d'Oullins, pour un montant de 238 000 €, d'une parcelle de terrain située boulevard Général de Gaulle à Oullins, en vue de la création d'une trame verte au travers de laquelle seraient réalisés des cheminements piétons.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La somme à encaisser, soit 238 000 €, ainsi que les frais inhérents à cette transaction, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 458 200 - fonction 824 - opération n° 1205.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.